



Le Bio c'est Quoi ?

Un produit bio a été cultivé sans pesticides de synthèse, sans engrais chimiques, sans OGM ni irradiations, conformément au cahier des charges européen (règlement UE n° 834/2007 et n°889/2008 entrés en application en 2009).

Les producteurs sont soumis à des vérifications par des organismes certificateurs privés et agréés par l'État. Les agents contrôlent les lieux de production, de transformation et de distribution tout en veillant à la conformité de celles-ci avec le cahier des charges au travers de l'observation des pratiques, de la vérification des documents comptables ou techniques et d'analyses si besoin. Le respect des cahiers des charges est l'une de leurs priorités (recherche de pesticides, de traces d'antibiotiques, de dioxines ou autres polluants). Sachez aussi que ces contrôles, pratiqués à tous les stades de fabrication des denrées alimentaires, sont inopinés et ont lieu au moins 2 fois par an, obligatoirement.

Le conventionnel raisonné c'est quoi ?

Les agriculteurs en agriculture raisonnée respectent un cahier des charges et sont suivis par plusieurs organismes contrôleurs. Ils utilisent des produits chimiques de synthèse comme en conventionnel mais respectent les dosages et le cahier des charges. L'agriculture raisonnée concerne un très grand nombre d'agriculteurs (Forum des Agriculteurs Responsables Respectueux de l'Environnement) qui essaient de concilier une éthique de production tout en tenant compte des demandes du marché.